Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 14 mai 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Hommage à madame Gisèle Bourdeau

Les élus rendent un hommage à madame Gisèle Bourdeau ayant reçu la médaille du gouverneur du Québec pour son accomplissement exemplaire en bénévolat dans la communauté.

CONSIDÉRANT	son implication à travers ses différentes consécrations aux Saint-Urbanaises et Saint-Urbanais;
CONSIDÉRANT QUE	cette distinction contribue à la fierté des citoyennes et des citoyens de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE	madame Bourdeau représente un exemple à souligner auprès des citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

18-05-126 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De féliciter madame Gisèle Bourdeau pour sa distinction, récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (argent), reçue du gouvernement du Québec le 29 avril 2018 à Rigaud pour son engagement et son influence positive dans la communauté.

ADOPTÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

18-05-127 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Hommage à madame Gisèle Bourdeau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal – séance ordinaire 9 avril 2018
   4.1 Suivi du dernier conseil
5. Dépôt des états financiers 2017 – invité madame Anouck Germain
6. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Avis de motion et projet de règlement numéro 390-18 modifiant le règlement 297-11 régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal (montée de la Rivière des Fèves)
8. Avis de motion et projet de règlement numéro 389-18 – taxation de la branche 5D de la rivière Esturgeon
9. Politique de reconnaissance et de bientraitance des bénévoles révisée

10. Camp de jour – entente
11. Démarche MADA et politique familiale – octroi d'un contrat
12. Ressources humaines
    .1 Bonification de la rémunération globale– Martin Bujold
    .2 Engagement – étudiant
    .3 Délégation - engagement de ressources humaines – directeur général
13. Contrat de déneigement – appel d'offres
14. Camion de voirie – état de situation

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

15. Adoption des dépenses – avril 2018
    .1 Crédit budgétaire comité culturel
16. Rapport financier au 31 mars 2018 et marge de crédit
    .1 État de la situation financière : détaillé, immobilisation et synthèse
    .2 Marge de crédit
17. Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
    .1 225 Principale
    .2 11 montée de la rivière des Fèves
18. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Autorisation de détour – chemin Grande-Ligne
19. Achats et services
    .1 Renouvellement du contrat – téléphone cellulaire – Philippe Thibault
    .2 Gazon – contrat
    .3 Télépage – dénonciation du contrat
    .4 Survi-mobile
    .5 Resurfacage – montée de la rivière des Fèves
20. OMH
    .1 budget annuel
    .2 budget révisé
21. Appui financier – dons
    .1 Guignolée – fête des bénévoles (185$)
    .2 Méritas École Sainte-Martine
    .3 Fête nationale – comité des Loisirs
    .4 Stéphane Billette – défi Pierre Lavoie

DOSSIERS D'INFORMATION

22. Correspondance au conseil

.1 MRC Beauharnois	Entretien des branches 5A et 5C
.2 Ministère de la Sécurité publique	Tempête du 5 et 6 janvier 2018
.3 MRC Beauharnois	Rapport d'activité

.4 Coalition A30 — Pour une fluidité durable
.5 CLD Beauharnois — Campagne ça vaut de l'Or
.6 MRC Beauharnois — Disponibilité des ressources (pompiers)

23. Dépôt des rapports internes
    .1 Statistiques des permis et des certificats – mois d'avril 2018
24. Pont - jonction chemin de la Rivière des Fèves Nord et Sud
25. Varia
    .1 Fête nationale – bruit nocturne
    .2 Fête nationale – randonnée vélo
    .3 Évaluation camion-citerne – Redrex
    .4 *Rapport des élus*
26. Deuxième période de questions du public
27. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

4. Procès-verbal – séance ordinaire du 9 avril 2018

18-05-128 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

4.1 Suivi du dernier conseil

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

5. Dépôt des états financiers 2017 – invité madame Anouk Germain

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2017 et les rapports de l'auditeur indépendant l'accompagnant. Madame Anouk Germain CPA, de la firme Chiasson, Gauvreau, fait une présentation des principaux éléments du rapport financier 2017. Elle est accompagnée par madame Louise Sénécal également de la firme Chiasson, Gauvreau.

6. Première période de questions du public

Un citoyen demande d'obtenir la liste mensuelle des dépenses des précédents mois de l'année 2018.

Un citoyen veut obtenir les documents présentant l'évolution de l'emprunt du dossier d'assainissement des eaux au noyau villageois.

Un citoyen interroge les élus à savoir s'il y a eu négociation avec la police de Mercier afin de couvrir notre territoire.

Un citoyen demande pourquoi le pont à la jonction du chemin de la rivière des Fèves nord et sud est fermé.

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Avis de motion et projet de règlement numéro 390-18 modifiant le règlement 297-11 régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal (montée de la Rivière des Fèves)

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier la limite de vitesse sur la montée de la rivière des Fèves soit la position de l'accès. Une présentation de ce projet de règlement est effectuée.

ATTENDU QUE la municipalité constate depuis plusieurs années un problème constant et récurrent de vitesse excédent les normes permises sur son territoire;

ATTENDU QUE cette situation est de plus en plus décriée par les résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté en 2011 le règlement numéro 297-11 visant à définir les vitesses routières locales sur son territoire;

ATTENDU QUE les élus désirent revoir le contenu du règlement 297-11 en y ajustant la position de la limitation de la vitesse de 50km/h à l'entrée du village sur la Montée de la rivière des Fèves;

ATTENDU QUE la municipalité peut légiférer en la matière en fonction de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2)

EN CONSÉQUENCE,

18-05-129 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 390-18 modifiant le règlement régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal (montée de la Rivière des Fèves).

ADOPTÉ

Je, Sylvain Mallette, conseiller, déclare, avoir un intérêt particulier concernant le point 8. Je suis actionnaire de la compagnie Ferme Symajomag inc. possédant les lots P-6, P-7, P-8, P-9, P-10 et P-11, faisant partie intégrante des travaux visés à la branche 5D de la de la rivière Esturgeon. Je Sylvain Mallette, n'ai participé à aucune délibération et à aucune rencontre visant à influencer directement ou indirectement dans le présent dossier. En conséquence, je me retire à 20h43 et je serai de retour après le traitement de ce point.

8. <u>Avis de motion et projet de règlement numéro 389-18 – taxation de la branche 5D de la rivière Esturgeon</u>

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d'établir une taxation des propriétaires concernées pour le nettoyage de la branche 5D de la rivière Esturgeon. Une présentation de ce projet de règlement est effectuée.

ATTENDU QU' une demande a été déposée visant l'entretien de la branche 5D de la rivière Esturgeon;

ATTENDU QUE la municipalité a appuyé la demande pour la branche 5D de la rivière Esturgeon par la résolution numéro 16-05-171 en date du 9 mai 2016;

ATTENDU QUE ces travaux ont été effectués sous surveillance de chantier;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 14 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-05-130 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 389-18 – taxation de la branche 5D de la rivière Esturgeon.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette est de retour après le traitement du point à 20h46.

9. <u>Politique de reconnaissance et de bientraitance des bénévoles révisée</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire ajuster le texte de la politique de reconnaissance et de bientraitance des bénévoles et ainsi effectuer un léger peaufinage du contenu.

EN CONSÉQUENCE,

18-05-131 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter la Politique de reconnaissance et de bientraitance des bénévoles révisée.

ADOPTÉ

10. <u>Camp de jour - entente</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a signé une entente avec la municipalité de Sainte-Martine en 2016 visant le partage de divers services;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat visait le déneigement des routes et des chemins, l'écocentre, le réseau d'aqueduc et le panneau indicateur de vitesse;

CONSIDÉRANT l'intérêt de mener à bien ces actions publiques communes et d'y intégrer le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

18-05-132 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général Michel Morneau à signer une entente modifiée incluant le volet camp de jour selon la proposition du mois de mars 2018 de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

11. <u>Démarche MADA et politique familiale – Octroi d'un contrat</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention de 10 500 $ du Ministère de la Famille et des Aînés pour l'élaboration d'une *Politique Municipalité amis des aînés* et une *Politique familiale municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu également une subvention de 3 000 $ de l'organisme Vie en forme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour trouver un chargé de projet qui doit répondre aux exigences du ministère et de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé leur offre, soit Accès évaluation inc. pour un montant de 15 314.67 $ incluant les taxes et Zel communication inc. pour un montant taxes incluses de 22 995.00 $;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Accès évaluation inc.

EN CONSÉQUENCE,

18-05-133 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

De mandater la firme Accès évaluation inc. plus bas soumissionnaire conforme afin d'élaborer une Politique familiale et une Politique Municipalité amis des aînés au montant de 15 314.67$ incluant les taxes, conformément à l'offre de services d'avril 2018.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette demande le vote sur la proposition.

Votent contre la proposition, messieurs les conseillers Marc-Antoine Thibault et Sylvain Mallette et madame la conseillère Nicole Sainte-Marie.

Votent pour la proposition, messieurs les conseillers Lucien Thibault et Sylvain Roy.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu vote pour la proposition.

La résolution est adoptée à la majorité par les membres du Conseil.

Il est noté au procès-verbal que madame la conseillère Nicole Sainte-Marie s'oppose uniquement à l'octroi du mandat à une firme hors de la région.

Il est noté au procès-verbal que monsieur le conseiller Sylvain Mallette s'oppose uniquement à l'octroi du mandat à cette firme alors qu'un fournisseur local aurait pu fournir les services moins chers.

ADOPTÉ

12. Ressources humaines

12.1 Bonification de la rémunération globale – Martin Bujold

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été effectuée alors que l'employé a reçu une offre de la municipalité de Saint-Michel pour un emploi de contremaître de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une offre de rémunération globale revue à monsieur Martin Bujold actuellement chef d'équipe voirie et assainissement;

CONSIDÉRANT la politique de rémunération globale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière ne permet pas une rétention adéquate du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

18-05-134 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver l'offre de rémunération globale proposée à monsieur Martin Bujold datée du 5 mai 2018.

Que monsieur Bujold obtienne la classe 55 de cette politique avec le titre de contremaître de la voirie.

Que ceci est statué comme une progression professionnelle de l'employé.

De mandater monsieur le directeur général Michel Morneau afin de revoir la politique de rémunération actuelle afin de tenir compte de la composition de la rémunération globale offerte à cet employé et de tenir compte du marché de l'emploi actuel dont notamment le remaniement des classes d'emploi et la rémunération en lien avec les échelons.

ADOPTÉ

12.2 Engagement – étudiant

CONSIDÉRANT la subvention d'Emploi d'Été Canada pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT l'affichage public effectué par l'administration afin de recevoir des candidatures;

EN CONSÉQUENCE,

18-05-135 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à engager un étudiant pour occuper le poste d'aide à la voirie.

ADOPTÉ

12.3 Délégation - engagement de ressources humaines – directeur général

CONSIDÉRANT le besoin en ressources temporaires de manière occasionnelle à la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en matière de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation et l'évolution du travail sont du ressort du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

18-05-136 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à engager une ou des ressources temporaires, ressources contractuelles, saisonnières ou des étudiants pour combler les effectifs en ressources humaines.

Que cette délégation respecte le cadre financier et les crédits au budget.

ADOPTÉ

13. Contrat de déneigement

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de trois ans arrive à son échéance cette année;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de retourner en appel d'offres pour une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-137 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres et le déposer sur le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) afin d'obtenir des propositions de soumissionnaires.

ADOPTÉ

14. <u>Camion de voirie</u>

CONSIDÉRANT QU' automobile Ste-Marie a signifié le 8 mai par écrit l'impossibilité de livrer un camion GMC Sierra 3 500 de la manière décrite dans le devis;

CONSIDÉRANT QU' GM Canada met fin à la production du véhicule;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-138 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à retourner en appel d'offres et le déposer sur le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) afin d'obtenir des soumissions pour un modèle semblable chez d'autres fournisseurs en l'occurrence Ford et Dodge.

ADOPTÉ

<u>APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

15 <u>Adoption des dépenses – avril 2018</u>

15-05-139 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 10 avril 2018 au 14 mai 2018 inclusivement, totalisant un montant de 199 493.78 $, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉ

15.1 Crédit budgétaire comité culturel

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-255 concernant le rapatriement des finances des divers comités, dont le Comité culturel;

CONSIDÉRANT QUE le solde apparaissant au compte bancaire de ce comité de 9 000$ a été remis à la municipalité au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la contribution municipale au Comité culturel pour l'année budgétaire 2018 est de 3 000$;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-140 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'allouer le montant de 9 000$ de l'année 2017 en ajout au crédit budgétaire 2018 de 3 000$ et soit disponible au Comité culturel pour la poursuite des activités culturelles..

ADOPTÉ

16. Rapport financier au 31 mars 2018 et marge de crédit

16.1 État de la situation financière : détaillé, immobilisation et synthèse

Le rapport financier mensuel du mois de mars 2018 du directeur général est déposé.

16.2 Marge de crédit

Le directeur général monsieur Michel Morneau indique qu'en date du 30 avril 2018 le solde du compte bancaire était de 28 852.91$ sur la marge de crédit. Les revenus projetés au début du mois d'avril sont de 538 000$ et les dépenses projetées sont de 199 493.78$. Le solde du compte bancaire prévu au 31 mai sera de 309 653.31$ hors de la marge de crédit.

Les intérêts prescrits pour la marge de crédit sont maintenant de 1 002.74$ pour l'année courante.

17. Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

17.1 <u>225, rue Principale</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) nº 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant au 225, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter l'ajout de 3 enseignes commerciales, dont 2 sur auvent.

EN CONSÉQUENCE,

15-05-141 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

18-03-04 – 225, rue Principale
Installation de 3 enseignes dont 2 sur auvent.

ADOPTÉ

17.2 <u>11, montée de la Rivière des Fèves</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) nº 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le

propriétaire et requérant au 11, montée de la Rivière des Fèves;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter le remplacement de la toiture de bardeaux d'asphalte pour une toiture en tôle émaillée;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-142 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

18-03-05 – 11, montée de la Rivière des Fèves
Pose d'un revêtement de toiture en tôle émaillée.

ADOPTÉ

18. <u>Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – autorisation de détour – chemin Grande-Ligne</u>

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports effectuera des travaux sur la route 207 entre le noyau villageois et la rue de l'Église à Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux exigent un détour sur le chemin Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QUE le chantier durera 2 à 3 jours au plus;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-143 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à utiliser le chemin Grande-Ligne comme route de détour pour le chantier visant à réparer un ponceau sur la 207 à Saint-Isidore.

ADOPTÉ

19. Achat et services

19.1 Renouvellement du contrat – téléphone cellulaire – Philippe Thibault

CONSIDÉRANT QUE le cellulaire de monsieur le directeur du service de sécurité des incendies Philippe Thibault est hors d'usage en raison d'un bris;

CONSIDÉRANT QUE ce cellulaire est sous contrat avec la municipalité et n'est pas en période de rehaussement;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-144 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De renouveler le contrat de monsieur Philippe Thibault chez le fournisseur Solutia Télécom selon l'entente SAM de la FQM.

Que le remplacement de l'appareil soit à la charge de l'employé.

ADOPTÉ

19.2 Gazon - contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire faire exécuter la coupe de gazon de ses terrains pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix sur invitation a été préparée et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE sur 3 soumissionnaires invités, la municipalité a reçu 2 offres des soumissionnaires 9176-8093 Qc inc. et Gazon à perfection.

EN CONSÉQUENCE,

15-05-145 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat de coupe de gazon des terrains municipaux à Gazon à perfection au montant de 8 024.39$ taxes applicables incluses, plus bas des soumissionnaires conformes.

Que le devis fasse office de contrat.

ADOPTÉ

19.3 <u>Télépage – dénonciation du contrat</u>

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec télépage (Pagenet) pour le service de location de téléavertisseurs arrive à échéance.

CONSIDÉRANT QUE l'entente annuelle tire à sa fin.

EN CONSÉQUENCE,

15-05-146

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dénoncer le contrat pour le service de location de téléavertisseurs avec le fournisseur Télépage (Pagenet)

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire ne pas renouveler son contrat de service.

ADOPTÉ

19.4 <u>Survi-mobile</u>

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies a effectué une période d'essai de plus de 6 mois avec le système;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier permet d'instaurer une communication bidirectionnelle avec les cellulaires des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE ce système visant à communiquer avec le personnel permet d'assurer une meilleure gestion des délais d'intervention en tenant compte des déplacements vers la caserne des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE par surcroit, la gestion des entraides est facilitée et aussi plus efficace.

EN CONSÉQUENCE,

15-05-147

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

.

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'acquisition du système Survi-mobile de la centrale d'appel CAUCA au montant de 1 723.63$.

Que les frais de gestion mensuels sont établis au démarrage du projet au montant de 165.56$ par mois pour 18 pompiers.

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer un contrat d'un an avec la centrale d'appel CAUCA pour l'utilisation du service SURVI-MOBILE.

ADOPTÉ

19.5 <u>Resurfaçage – montée de la rivière des Fèves</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier priorise le réasphaltage d'environ 300 mètres, nouvelle couche de roulement d'asphalte sur la montée de la rivière des Fèves;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres sur invitation a été effectué et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE 5 soumissionnaires ont déposé des offres soit Ali excavation inc, Pavage Axion inc, Pavage Ultra inc., Sintra inc. et pavage Ceka inc.;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour un asphalte de type ETM-10 est de 35 055.90$ plus les taxes, soit Pavage Axion inc.;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-148 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer à Pavage Axion inc. le contrat de resurfaçage, avec le rehaussement des accotements sur la montée de la rivière des Fèves pour un montant de 35 055.90$ plus les taxes.

Que la résolution fasse office de contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis.

ADOPTÉ

20. <u>OMH</u>

20.1 <u>Budget annuel</u>

15-05-149 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le budget annuel de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier dont la part municipale pour l'année 2018 est 6 108 $.

ADOPTÉ

20.2 <u>Budget révisé</u>

15-05-150 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la révision budgétaire de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier faisant passer la part municipale pour l'année 2018 à 6 987$ soit une augmentation de 859 $.

ADOPTÉ

21. <u>Appui financier – dons</u>

21.1 <u>Guignolée – fête des bénévoles</u>

15-05-151 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

– La Guignolée de Saint-Urbain-Premier
Pourboire amassé lors du Gala des Bénévoles 185 $

ADOPTÉ

21.2 <u>Méritas École Sainte-Martine</u>

15-05-152 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

– École Sainte-Martine
Méritas 100 $

ADOPTÉ

21.3 <u>Fête nationale – comité des loisirs</u>

15-05-153 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

– Comité des loisirs
Fête nationale 200 $

ADOPTÉ

21.4 Stéphane Billette – défi Pierre Lavoie

15-05-154 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

– Stéphane Billette
Défi Pierre Lavoie 150 $

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

22. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

23. Dépôt des rapports internes

23.1 Statistiques des permis et des certificats

Le rapport des permis de construction pour le mois d'avril est déposé.

24. Pont - jonction chemin de la Rivière des Fèves Nord et Sud

CONSIDÉRANT QU' une inspection de la structure du pont a eu lieu le 11 mai par la firme d'ingénierie Stantec;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préliminaire de cette firme indique une dégradation importante du pont;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur responsable du projet d'analyse exige la fermeture du pont sur la totalité de la surface;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a procédé à la fermeture complète de l'infrastructure la même journée;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-155 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénierie dans le but de concevoir des plans et devis pour les travaux de reconstruction du pont à la jonction du chemin de la Rivière des Fèves Nord et Sud.

ADOPTÉ

25. <u>Varia</u>

25. <u>Fête nationale – bruit nocturne</u>

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs organise la Fête nationale du Québec 2018 sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cet article spécifie le type de bruit ainsi que les heures d'autorisation du bruit sans troubler la paix et la tranquillité des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder par résolution pour une fête municipale, au cas par cas, une autorisation particulière;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-156 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le Comité des loisirs de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à déroger à l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances, bruit occasionné par une activité de la Fête nationale le 23 juin au soir pour de la musique et des feux d'artifice.

ADOPTÉ

25.2 <u>Fête nationale – randonnée vélo</u>

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs organise la Fête nationale du Québec 2018 sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des rues et routes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale s'organise le 23 juin sur la rue de l'École et le 24 juin pour une randonnée cycliste sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit donner son accord;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-157 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le Comité des loisirs de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à occuper le domaine public le 23 et 24 juin pour l'activité de la Fête nationale et la randonnée de cyclisme.

ADOPTÉ

25.3 <u>Évaluation camion-citerne – Redrex</u>

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate que le document déposé par le conseille Marc-Antoine Thibault relatif à une estimation de réparation de la structure du camion-citerne numéro 741par le fournisseur Redrex n'est pas signé.

25.4 <u>Rapport des élus</u>

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette effectue le rapport en sécurité publique du mois d'avril.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue le rapport en lien avec les activités à la bibliothèque du mois d'avril.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue le rapport en lien avec les activités en incendie du mois d'avril.

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli effectue le rapport en lien avec les activités du Comité Consultatif d'Urbanisme et du comité d'embellissement du mois d'avril.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue un rapport en lien avec ses activités du mois d'avril.

25. <u>Deuxième période de questions du public</u>

Aucune question

26. <u>Levée de la séance</u>

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h58.

Réjean Beaulieu, maire	Michel Morneau OMA, directeur général